

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 5 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de Votants : 13

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe

Etaient excusés : M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC) et Mme BARRO Carole (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC)

Était absent : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Vincent BRUN a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Finances Décision Modificative n° 4 - Budget Commune 2022
Rééquilibrage chapitre 041 dépenses investissement et ajustement des crédits au chapitre 20

- 1) Le chapitre 041 doit être équilibré en Dépenses d'investissement et en recettes d'investissement.
- 2) Dépassement de crédits au chapitre 20, article 2031, concernant les dépenses d'investissement notamment les factures du Plan Local d'Urbanisme restant à payer

Pour ces deux points, il y a lieu de prévoir une décision modificative n°4, comme suit :

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
Dépenses investissement		
Chapitre 041/article 202	Immobilisations incorporelles	- 2 622.00
Chapitre 23/article 2313	Immobilisations en cours construction	- 15 000.00
Chapitre 20/article 2031	Frais d'études	+ 17 622.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative du budget commune, telle que présentée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire

Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 8/12/2022
Après affichage et publication du : 8/12/2022
Le Maire,
Marc GRIMAND

